

ces enfants qui vous pressent et vous ne vous refuserez pas à secourir un homme qui n'a jamais démerité dans ses emplois. Il vaudrait mieux, dites vous, entretenir un commissaire que de lui donner la charité ! Il n'est pas fait pour mendier ! Il a les sentiments d'un homme qui était né dans l'aisance, et que les circonstances ont précipité dans l'abîme de la misère. L'économie ne doit pas nous entraîner jusqu'à l'inhumanité ; et c'est à l'âge où, devenu incapable de s'assister soi-même, où l'on ne peut plus rien faire pour sa fortune, qu'il faut se voir délaissé, repoussé ; non, messieurs, ce ne sera pas vous qu'on accusera d'une pitié dure et que vous accorderrez à Mr. Lalanne l'objet de sa demande.

Mr. Burthe—Mr. Canonge m'accorde une dose d'intelligence ordinaire, et pourtant il me refuse d'avoir compris la question. Je viens de dire qu'il serait préférable de rendre la place plutôt que de donner un secours onéreux, et je pensais qu'on devait plutôt utiliser des services que de donner des sommes en pure perte.

Mr. Canonge nous a fait connaître ce qu'il nomme les droits du pétitionnaire, quoique je pense qu'il a été payé durant le cours de ses services et qu'on ne lui doit rien de plus, je suis loin de me refuser à sa demande ; mais bien que je fusse partisan d'une réforme, je n'étais pourtant pas présent à la séance où les commissaires ont été reformés ; et si j'eusse cru qu'elle eût porté sur des gens dénués d'autres moyens d'existence, je n'y eusse pas accédé. Mr. Canonge est donc mal venu à m'accuser de refuser d'accueillir la pétition, quand je faisais la motion de rendre au pétitionnaire son emploi.

La question sur la demande du pétitionnaire est mise aux voix, et décidée favorablement.

Mr. White demande qu'on prenne en considération l'ordonnance nouvelle sur le mode général de pavage qu'il a proposé.

L'ordonnance est discutée article par article et amendée. Mais comme la discussion n'a donné lieu à aucune observation, ni aucuns discours un peu développés, nous nous contenterons d'insérer un autre jour l'ordonnance telle qu'elle a été approuvée et adoptée.

Commercial.

PRIX COURANT DE LA HAVANE.

15 Sept.

Farine de Philadelphie	15 à 15
Nile-Orléans	15 à 15
Sambour de la Havane	11 à 13
Graisse	7 à 10
Maquereaux	5 à 5 50
Porc	10 à 10 50
Café 1ère qualité	10 à 13
2de. de	5 50 à 6 00
Sucre 3-5 blanc	10 à 11
2-5 brun	12 à 16

Les productions américaines restent languissantes, sur le marché.

FEUILLETON.

À l'Éditeur de l'Abeille.

J'ai vu, avec plaisir, que vous vous étiez permis de rappeler au souvenir de la police, certaines ordonnances tombées en désuétude, et cela me persuade que vous voudrez bien lui signaler un abus qui mérite d'être rangé au nombre de tant d'autres.

Vous savez qu'en France, il y a une ville (St-Malo) dont la garde était confiée à des dogues, qui mordaient impitoyablement les jambes de ceux qui oseraient sortir la nuit, et importe le motif ; on prétend même que souvent ils les dévoraient entièrement, de là est venue cette plaisanterie, qu'on a été à St. Malo, lorsqu'on a le malheur de n'avoir pas de mollet ; mais dans ce siècle qui n'est pas aussi barbare, comment se fait-il qu'on souffre une si grande quantité de chiens courants la nuit, hurlant et aboyant horriblement des heures entières au milieu des rues, entrant même souvent dans les appartements que la chaleur force de laisser ouverts, et troublant enfin continuellement le repos public ? N'est-ce pas une punition que d'être tourmenté par l'infernale famille des maringoin, moustiques et compagnie ?

Je conviens que les chiens sont utiles et qu'on s'y attache à cause de leurs bonnes qualités ; mais à quelle fin les a-t-on ? Ce n'est certainement pas pour être nuisibles au public ; or si ce n'est que pour la satisfaction et la jouissance de leurs propriétaires, ne convient-il pas qu'ils les renferment au moins pendant la nuit et si la police ne peut obtenir cette justice, pourra-t-on trouver mauvais qu'on leur coupe les oreilles, ou qu'on leur sème quelques boulettes ? Pour moi, j'avoue que je leur lance souvent quelques briques, et que si je ne craignais de contrevenir aux ordonnances de la police, je leur décocherais bien volontiers des coups de fusil.

UN DE VOS ABONNÉS.

Fermé d'amé d'un S^lat Français.

On écrit de Bordeaux, le 19 Juin : Jean Bellot, dit Saint-Aubin, a subi hier, à trois heures, sur la place d'Aquitaine, la peine réservée aux parricides. Ce malheureux a écouté sa sentence avec beaucoup de calme ; et après avoir demandé au concierge de lui remettre l'acompte de ses dépenses pour le régler à l'ant de partir, il a dit à un soldat de service qui paraissait ému : Est-ce que tu as peur ? Aussitôt après, on l'a laissé dans la cour avec Mr. l'abbé Martegoutte, aumônier des prisons, qui s'est empressé de lui offrir les secours de son ministère. Bellot les a constamment repoussés, Mr. l'abbé Noailles, Mr. Mazzeaux, et la respectable sœur Catherine n'ont pas été plus heureux dans leurs efforts réitérés.

Vers une heure un quart il a demandé un bouillon. Après l'avoir bu, il a remis la tasse au geôlier, en lui disant : Allez à la chapelle, prier Dieu. Bellot a continué de se promener dans la cour de la prison, tantôt avec Mr. Paumônier, tantôt avec Mr. l'abbé Noailles, mais persistant toujours dans sa résolution. A deux heures moins un quart, le geôlier est venu lui ôter les fers qu'il avait au pied gauche. Bellot a conservé le plus grand sang-froid pendant cette opération. De nouvelles tentatives étant restées sans effet, et l'heure fatale étant arrivée, Bellot a été conduit entre les deux guichets. L'exécuteur des hautes œuvres, après lui avoir coupé les cheveux sur le derrière de la tête, la recouverte d'un voile noir. Bellot a demandé alors avec beaucoup de sang-froid qu'on lui coupât aussi les cheveux sur le front. Enfin, au moment de passer le seuil de la prison, les respectables ecclésiastiques, la sœur Catherine, tous les assistants qui entouraient Bellot, l'ont supplié de faire un dernier retour sur lui-même ; Bellot est resté impassible : *Je ne me ferai jamais a-t-il dit, je ne veux pas faire voir mes amis.* Ni les instances des pieux ecclésiastiques, ni les larmes de la sœur Catherine, ni les prières des personnes qui se trouvaient là, rien n'a pu le toucher. *Monsieur Bellot* lui a dit M. l'abbé Martegoutte, votre destination prouve la justice de l'arrêt prononcé contre vous. *Je vous prie, Monsieur, a-t-il répondu, de ne pas venir me voir.*

« Ce malheureux n'avait que quatre pas à faire pour franchir le seuil de la prison. Il s'en approcha, et monta à y monter ; *Je sens dans mon cœur, a dit Bellot, et aussitôt il s'est mis en route ;* mais après avoir fait une vingtaine de pas où l'a fait entrer la charrette. Pendant le trajet, il a persévéré dans son malheureux projet de ne pas écouter les consolations et touchantes de la religion. On assure cependant qu'il a embrassé le Christ à deux reprises. Arrivé au cours d'Aquitaine, et à une petite distance de la place où il devait être exécuté, il a demandé à descendre. Son désir a été exaucé et il a marché d'un pas ferme au supplice.

« Parvenu au pied de l'échafaud, et après avoir entendu la lecture de son arrêt, Bellot a été livré à l'exécuteur. Il a opposé quelque résistance lorsqu'il a fallu lui couper le poing, et cette opération terminée, il a fait de nouveaux efforts, même une fois attaché à la planche, pour éviter d'être placé sous le fatal couteau. Une lutte, chose incroyable ! s'est alors engagée entre lui, l'exécuteur et ses valets, et c'est avec la plus grande peine que ceux-ci ont pu faire leur devoir. Bellot a rendu le dernier soupir en blasphémant ; sa mort est digne d'un paricide ! Un serrurier ayant crié grâce au moment où Bellot arrivait sur la place d'Aquitaine, a été arrêté par la gendarmerie, et conduit pardevant M. le procureur du Roi.

RAPPORT D'ALEP.

Le 6 Avril, au matin, un chrétien de cette ville alla trouver Mr. de Lesseps, consul général de France en Syrie, et lui remit, avec toutes les précautions usitées en tems de peste, un billet conçu dans les termes suivants : « les voyageurs Anglais Fox Strangways et Anson sont détenus et maltraités par le deli-bachi, qui les a arrêtés sur la route de Damas à Antioche ; ils implorant le secours de l'autorité Européenne. » Le porteur du billet ajouta que ces étrangers, enfermés dans un souterrain du château de Cheick-Aboukir, résidence du pacha, allaient être étranglés comme espions Grecs.

Le consul de France, après leur avoir donné avis de la réception de leur message se hâta de les réclamer près d'Yousouf Pacha, qui les lui envoya aussitôt avec leur suite et tous leurs effets. Placés par Mr. de Lesseps dans l'ancienne maison consulaire, ils y reçurent de sa part les consolations et les secours que réclamait leur situation. L'un d'eux, Mr. Anson, était atteint de la peste, Mr. de Lesseps le fit soigner par un médecin Turc renommé par son habitude dans le traitement de cette terrible maladie ; mais l'infortuné

voyageur ne tarda pas à succomber à la violence du mal.

Mr. Strangways, qui n'avait pas voulu se séparer de son ami, et qui, jusqu'à ses derniers moments, lui prodigua les soins les plus généreux, ne doit le bonheur extraordinaire d'avoir échappé à la contagion d'un fleau qu'il brava de si près, qu'aux précautions sanitaires dont Mr. de Lesseps se fit un devoir de l'entourer, dont il dirigea lui-même l'application, et surtout à l'usage fréquent des chlorures de M. Labarraque. Il serait sans-doute difficile de constater par un exemple plus remarquable l'utilité d'une découverte si utile pour l'humanité. Qu'il est à la conduite de Mr. de Lesseps, elle n'a pas besoin d'éloges : il a dignement rempli dans cette circonstance tous les devoirs du consul, d'homme et de chrétien.

Naufrage du bâtiment l'Auguste, de Ste-Lucie, sur les côtes de la Terre-Ferme, en 1818.

L'Auguste, de Ste-Lucie, parti de Castrie le 15 Juin 1818 pour la Grenade, était arrivé à sa destination, malgré son état de délabrement, cinq jours après son départ. Il était dangereux de se remettre en mer avec un pareil bâtiment : le capitaine en était convaincu et hésitait de le faire ; mais obligé de céder aux sollicitations du subrécargue et d'un passager, qui désiraient tous deux arriver promptement à la Trinité, il appareilla le 22 Juin au soir. La mer était grosse, et bientôt la violence des courants emporta le bâtiment vers la côte de Terre-Ferme. Eût cette fois le bonheur d'attendre le port de Caroupa, et y fut ravaillé.

« Ayant remis en mer le 29, de nouveaux dangers l'assaillirent bientôt. La mer devint terrible ; il y avait un pied d'eau dans la chambre ; et, pour alléger le bâtiment, toute la cargaison fut jetée à la mer. Enfin après 17 jours d'une tempête continue, il fut poussé le 15 Juillet sur la côte, entre la rivière de la Hache et Sainte-Marthe, chez les Indiens. Ils se trouvaient dans la plus affreuse détresse.

Au jour, les naturels apportèrent du secours ; mais ils ne firent qu'augmenter l'épouvante, en montrant des signes de nouveauté à lui-même fait remarquer les ressemblances qu'il ne fut pas possible de le démentir. L'équipage descendit à terre, ne sachant à bord que deux hommes. Aussitôt les Indiens entourèrent les naufragés : la circonstance exigeait beaucoup de prudence, et le capitaine qui en connaissait toute la nécessité, avait engagé le passager, dont les instances avaient en partie forcé son départ, à ne prendre aucune arme et à se conduire avec beaucoup de ménagements envers des hommes d'un naturel très-scrupuleux, et dans la dépendance desquels leur petit nombre les mettait. Malgré ces sages avis, que le passager traita de puérilités, il s'était armé d'un sabre. Les armes déposées sur le rivage ayant attiré l'attention des Indiens, et le chef ayant aperçu celle de l'impudent passager, celui-ci ne content de voir qu'on lui prenait un objet auquel il tenait, ferma le couvercle sur les mains du sauvage, en témoignant beaucoup d'humour. Cette dernière imprudence fut le signal d'un massacre général. Le chef indien ayant demandé avec un geste impérieux le sabre que portait l'auteur de l'insulte qu'il venait de recevoir, n'en fut pas plutôt armé qu'il lui en déchargea un coup mortel sur la tête. Au même instant, une grêle de flèches assaillit les autres naufragés, et il ne resta bientôt plus de l'équipage que le capitaine, qui chercha son salut dans les flots. Comme il essayait de regagner son bateau, il reçut cinq flèches dans le corps, dont les blessures ne furent pas heureusement très-profondes. Rougissant la mer de son sang, luttant contre une mort certaine, les vagues le jettèrent enfin sur le rivage à une assez grande distance du lieu du carnage : là, il arracha les flèches qui l'avaient frappé, et attendit avec résignation ce que le ciel ordonnerait de lui. Les deux matelots qui étaient restés à bord, et un troisième, échapé au danger, le rejoignirent bientôt, et ils se cachèrent tous les quatre dans les plus épaisses broussailles. Ils reçurent ainsi sept jours entiers, le corps nu, déchiré sans cesse par les épines au milieu desquelles ils vivaient, et n'ayant pour tout aliment que des racquettes. Mais au bout de ce temps, la soif qui les dévorait, leurs souffrances, les arrachèrent à leur retraite, et leur firent prendre la résolution désespérée d'aller se livrer aux barbares. Après une marche pénible et faite au hasard, au lieu de rencontrer des ennemis, ils arrivèrent dans une plaine fort étendue, couverte d'Ajoupas et de familles indiennes, qui leur apportèrent à l'envi du lait et des fruits. Les mêmes présents et des soins plus empressés encore se renouvelèrent les jours suivants.

Un nègre qui habitait ce pays depuis vingt-cinq ans servit d'interprète aux malheureux Européens, et leur fit connaître les mœurs et les usages de leurs hôtes. Ce noir partageait mit le comble à ses attentions constantes et à la reconnaissance de ses protégés, en venant leur annoncer un jour qu'un bâtiment de la Jamaïque était sur la côte. La famille indienne qui s'était particulièrement chargée des naufragés, consentit à leur départ, moyennant quelques objets de peu de valeur, que le capitaine du bâtiment s'empressa de leur donner. Ceux-ci s'embarquèrent le 25 Août, et arrivèrent à Kingston le 11 Septembre suivant, doutant encore de leur délivrance.

ERRATA.

Dans notre feuille du 1er. Sept., dans le rapport de la séance du Conseil de Ville, au lieu de « Mr. Cruzat propose d'affecter \$600 au paiement des impressions à faire par Mr. Gibson »

Lisez des impressions à faire par l'imprimeur du Conseil.

Dans le dernier No. article éditorial, 1ere. ligne, au lieu de « nous voyons les amis de l'Administration, » lisez : les ennemis.

Nécrologie—(Continué.)

Le 16 du courant est décédée dans la 52me année de son âge, Madame veuve LALANNE FURNIER.—La mort de cette respectable Dame peut être considérée comme une de ces afflictions par lesquelles la Providence, afflige parfois la société ; qui sera long-tems et sensiblement affectée de la perte d'un membre si distingué par ses heureuses qualités, et par sa générosité à laquelle les malheureux avaient tant droit.

Chérie de sa famille, de ses amis, et de ses connaissances, pour la pratique constante de tous les devoirs qui caractérisent une mère tendre, une amie sincère ; sa perte sera long-tems déplorée par tous ceux qui l'ont connue ; mais sa bonté sera un souvenir bien doux pour ses amis, qui n'oublieront jamais qu'elle a été le modèle des vertus de son sexe.

Au moment de mettre sous presse, nous avons appris qu'une personne venant d'arriver, rapporte que le navire L'AVINIA, après avoir souffert dans la dernière tempête, a relâché à Charleston. Nous n'avons reçu cette nouvelle que très-tard, et qui nous a privé d'obtenir des détails plus circonstanciés.



Nouvelles Maritimes.

PORT DE LA NILE-ORLEANS.

Pas de bâtiments expédiés hier.

Expédiés Samedi,

Sloop Juliet, M... St. Yago de Cuba, pas de capitaine.

Arrivés hier,

Le remorqueur Grampus, le navire Louisiana, de Philadelphie ; le navire Isabella, de la Havane ; la goëlette Antoinette de Rio Grande ; le brick George, de la Havane ; le brick George, de la Havane. Il n'y avait en vue à la Balise, le 22 Juin, 6 heures.

Navire Isabella Libbi, de la Havane, commandé par le capitaine-cargaison, 6 ballots marchandises, 3 caisses 5 mailles à E. Charle, 1 ca signature à Séraphin Cuculle, 11 idem confitures, 3 caisses à C. Roy, une quantité fruits au capitaine.

Navire Louisiana, Oliver, de Philadelphie, avec un chargement consistant en divers articles, 9300 à Fouché Cougnot, L. Millaudon, B. Roussin, et 250 quint. bois de Campêche, 20 quint. garons indigo à Millaudon, 20 quint.

Bateau à vapeur Florida, commandé par le capitaine, avec 70 quint. coton à destination de la Havane.

Bateau à vapeur Bayou Sarah, commandé par le capitaine, avec 60 bls pain, 50 bls farine, 50 bls marchandises à Phelps & Babcock.

Arrivés Dimanche,

Le remorqueur Favorite, de la Balise, avec les goëlettes Mary-Hobin et Ganette, toutes deux de la Havane. On n'avait encore rien appris sur le sort du navire naufragé près de la Balise.

Goëlette Mary-Hobin, Maffet, de la Havane—cargaison : fer, vin, ciré, marchandises sèches, et des fruits, consignés à S. Cuculle.

Goëlette Ganette, Hamlin, de la Havane, avec 235 bls vin, 2 caisses cigares, 200 jarres huile à ordre, 12 sacs graines à S.P. Morgan & Co, 12 mille oranges, 20 douz bananes, 4 charges bananes à S. Paxton & Co.

Bateau à vapeur Lady of the Lake, Blanchard, du Bayou Sarah, avec 50 balles coton à G. E. Russell et Parrow. Passagers, MM. Drogn, Legendre, Acosta, Devrann, Delogny, Jackson, Lee, Henriette, Regue et Noël.

Deux chahans de Louisvillie en 30 jours, avec 400 barils farine à Chs Byrne, 400 idem, 20 bls jambon, à Townsley & Prieur, 50 bls whiskey, 20 bls graisse au capitaine.

MEMORANDUM.

Le brick Mercator, parti d'ici, est arrivé à Brême.



Ventes Publiques.

Notes des ventes publiques.

Qui se feront aujourd'hui et demain.

AUJOURD'HUI :

A l'encan de T. Mossy, marchandises sèches et comestibles.

Par Ducayet & Domingos, à midi à la Bourse, les propriétés de la famille Commenge.

Par les mêmes, aux maisons et terrains au faubourg Ste Marie, rue Girard.

Par le Régist. des Testaments, à une heure, à la Bourse, de la sac. Lanzot, un lot de terre, fgs. Ste Marie et un maître charpentier.

DEMAIN :

A l'encan de J. Le Carpentier, marchandises et comestibles.

LETTRES SUR LE MEXIQUE.

3me. Livraison.

LA 3me. LETTRE vient d'être imprimée et sera déposée cette après-midi aux lieux accoutumés, où l'on pourra également se procurer la 1ère. et 2de.

La 1ère. Livraison en Anglais, se vend chez MM. Hotckiss, Grissan & Clark, libraires, et chez Mr. Wm. McEgan.